

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 9 janvier 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : TRAA1900479S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Yves Tatibouet, administrateur général, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives et effectuer toutes les opérations tels que prévus au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens, à :

Mme Catherine Zerrouki, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département « gestion des ressources » ;

M. Didier Huguenin, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » ;

Mme Françoise Guette, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, responsable administrative en délégation Corse.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatives à des contrats et des marchés, liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Patrick Pezzetta, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Côte d'Azur.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatives à des contrats et des marchés, liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Corse.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses telles que prévues au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Fabienne Lemoine, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de première classe ;

Mme Hélène Picard, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de deuxième classe ;

Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de deuxième classe ;

M. Christophe Zein, adjoint d'administration de l'aviation civile principal de deuxième classe.

Article 6

Délégation est donnée à Mme Marta Wozniak, adjointe d'administration de l'aviation civile principale de deuxième classe, à l'effet d'effectuer toutes les opérations de recettes telles que prévues au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Yves Tatibouet, administrateur général, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

Mme Catherine Zerrouki, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du département « gestion des ressources » ;

M. Patrick Pezzetta, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Côte d'Azur ;

M. François Lebailly, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Corse.

Article 8

La décision du 30 octobre 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 9 janvier 2019

P. CIPRIANI